

MAI 2017

**afer**

ASSOCIATION FRANÇAISE  
D'ÉPARGNE ET DE RETRAITE

DES ADHÉRENTS DE L'AFER

## L'ÉDITO

 de Gérard Bekerman  
Président de l'Afer

## BÂTIR pour les 40 ans à venir...



### Pourquoi ?

Parce qu'avec 730 000 adhérents, l'Afer est devenue un Etat, deux fois plus nombreux que les luxembourgeois.

Et parce que, suite à la crise financière de 2008, la réglementation, qui tente de protéger, est devenue lourde, complexe, coûteuse et contraignante.

Vous avez pu constater le poids de ces contraintes quand vous souhaitez ouvrir une simple adhésion ou quand vous êtes invités à nos assemblées générales. Quelle paperasserie ! Nous faisons valoir au quotidien la nécessité d'être transparent dans la simplicité. Un jour, dans une soirée Afer, un adhérent me demandait si le temps n'était pas venu de réguler le régulateur car trop, c'est trop.

Oui, il faut faire simple, être utile et rester libre. Il y a 30 ans, j'ai ouvert mon adhésion en deux minutes. Aujourd'hui, il me faudrait deux heures, sans être sûr que je n'aie pas oublié quelque chose.

J'ai sillonné la France à votre rencontre depuis dix ans. Qu'ai-je entendu ? Que vous étiez particulièrement attachés à la qualité du service.

Aussi, pour répondre à vos exigences légitimes, tout en maintenant les frais de gestion à 0,475% - ils n'ont pas été revus depuis 1976 - nous sommes amenés à faire évoluer notre organisation. Chaque entité autour de notre contrat (l'Afer, le Gie Afer, l'assureur Aviva et les distributeurs) va se concentrer sur son domaine de responsabilité et de compétence.

### Que cela veut-il dire ?

C'est l'occasion de clarifier les rôles. L'assureur *garantit financièrement* les contrats Afer. Le Gie *gère* au quotidien vos demandes.

L'Afer vient de vivre un mariage de 40 ans avec son partenaire Aviva. Ce mariage, si j'en crois les 730 000 adhérents que nous avons eus, a été fructueux.

Ce partenariat doit évoluer pour devenir plus efficace et plus utile pour nous, adhérents.

Les courtiers et les agents *conseillent*. L'Association *défend* ses adhérents auprès des pouvoirs publics. Elle négocie dans leur intérêt les termes des contrats collectifs qu'elle souscrit auprès de ses partenaires assureurs. Tout cela va continuer et en mieux.

Le partenariat avec Aviva fait peau neuve pour qu'il soit encore plus fructueux pour nous, adhérents.

Le système d'information du Gie Afer, robuste et efficace, doit, après près de 40 ans de bons et loyaux services, être modernisé. Nous aurions pu l'externaliser. Après de longues études d'experts, nous avons préféré profiter d'une mutualisation des outils de l'assureur qui a déjà investi dans un nouveau système adapté aux enjeux actuels.

Notre position de premier et plus gros client d'Aviva nous permettra d'être vigilant et exigeant vis-à-vis d'un partenaire historique que nous connaissons bien.

Notre Gie Afer restera, demain comme hier, le propriétaire de son Fichier. C'est gravé dans le granit d'un solide protocole.

Le périmètre du Gie Afer serait revu dans un souci d'économie et d'efficacité, notamment des moyens informatiques et digitaux transférés à Aviva. Invitons les quelque 59 collaborateurs du Gie Afer susceptibles d'être concernés à contribuer à cet indispensable progrès.

Notre nouveau modèle est une chance pour chacun d'entre nous. L'occasion de poursuivre la même activité au profit des adhérents.

Voyons maintenant la donne économique. Elle a tellement changé. Les taux d'intérêt n'ont cessé de baisser. Quand j'ai adhéré à l'Afer, le fonds garanti me donnait du 15% et aujourd'hui du 2,65%. Certes, le niveau d'inflation était alors très élevé.

Une pédagogie nouvelle fondée sur la diversification de l'épargne en assurance vie s'impose. La sécurité du fonds garanti ne nous permettra plus d'espérer des rendements aussi élevés que ceux que nous avons connus jadis. Il faut, avec sagesse et opportunité, nous ouvrir vers des services et des produits financiers nouveaux permettant un pouvoir d'achat raisonnable de notre épargne. La recherche de performance implique de compléter la sécurité d'hier par plus d'opportunités avec des supports en unités de compte adaptés à nos besoins.

## Ces besoins, quels sont-ils ?

■ C'est, d'abord, une nouvelle façon d'investir dans le secteur immobilier pour les adhérents qui voient dans le long terme. C'est l'objet d'**Afer Multi Foncier** qui sera ouvert en septembre. Ne vous précipitez pas comme pour les ouvertures des enveloppes Afer Immo : chacun sera servi comme il l'entend.

■ C'est, ensuite, un nouveau support, **Afer Performance...** tel pourrait être son nom, disponible en fin d'année, permettant d'accéder pour la première fois en 40 ans à toutes les classes d'actifs : de l'or, du foncier, des forêts, des actions, obligations d'entreprise, des investissements dans des entreprises non cotées, la pierre...

Vous avez souhaité la diversification : avec ce nouveau support, votre Association la renforcera et restera vigilante dans le choix des meilleurs gérants dans le monde pour espérer de bons rendements avec un risque mesuré.

■ Ce n'est pas tout, la moyenne d'âge à l'Afer est de 62 ans ; nous avons près de 100 000 adhérents qui ont plus de 80 ans et plus de 450 centenaires. Pour vivre vieux, vivons à l'Afer !

Une nouvelle économie est en train de voir le jour : la *silver economy*, c'est-à-dire les services rendus aux personnes âgées : santé, loisirs, biens de consommation, services immobiliers... Nous vous proposons ainsi en septembre, un autre support **Afer Avenir Senior**.

■ Enfin, nous préparons activement un support **Afer Viager** qui permettra à ceux qui le souhaitent d'obtenir des revenus en cédant leur bien immobilier tout en restant chez eux, et en aval, aux souscripteurs du support, un objectif de performance dans la durée.

C'est le sens du partenariat avec Aviva. Il est gagnant-gagnant. En mutualisant certains moyens, on améliore la qualité du service à l'adhérent.

Si votre vote est positif, (résolution n°10), nous pourrions progresser ensemble pour faire évoluer le modèle Afer dans un contexte économique, financier, réglementaire et technologique toujours plus exigeant.

## En bref, que gagnerons-nous ?

- 1- Des frais de gestion inchangés à 0,475% en dépit d'un environnement de plus en plus complexe.
- 2- Une meilleure qualité de service.
- 3- Une plus large diversification de notre épargne à laquelle nous aspirons, tout en maintenant la sécurité du fonds garanti en euros.
- 4- Un renforcement des capacités d'action de votre Association, de l'image et de la marque Afer, grâce à une substantielle augmentation de ses ressources. Nous serons mieux armés et encore plus forts pour défendre l'assurance vie et l'intérêt des adhérents.

Source d'économies, source d'une offre enrichie, source de plus grande efficacité pour la qualité du service, plus grande maîtrise de sa marque et de son image, en route pour 1 million d'adhérents, voilà l'objet du nouveau modèle.

40 années ont passé. Il était temps de bâtir pour demain. Je vois les 40 prochaines années encore meilleures si, ensemble, nous le décidons.

Nos successeurs hériteront alors un accord défini à notre avantage et conforme aux exigences de l'avenir.

**Oui, vous pouvez compter sur votre Association pour agir et défendre vos intérêts, avec une énergie renouvelée et une exigence renforcée dans un monde en perpétuel mouvement.**

**Merci à vous tous qui contribuez et participez activement partout en France à cette construction.**

## Le Président de l'Afer honoré pour ses victoires en faveur de l'assurance vie

**Le 6 avril, à l'occasion de la cérémonie des 32èmes Oscars de l'assurance vie et de la prévoyance du magazine Gestion de Fortune, Gérard Bekerman s'est vu décerner l'Oscar d'honneur du meilleur défenseur de l'Assurance Vie.**



Gérard Bekerman et l'animateur de la cérémonie, Jean-Denis Errard

### Jean-Denis Errard :

« Gestion de Fortune a pris l'initiative de récompenser celui qui a le mieux défendu l'assurance vie. C'est quelqu'un qui se bat beaucoup et qui a réussi notamment à obtenir l'abrogation de la fameuse réponse ministérielle : Proriot Bacquet ; c'est aussi quelqu'un qui a lancé les Assises de l'Épargne grâce auxquelles certains candidats à la présidentielle ont renoncé dans leur programme à fiscaliser l'assurance vie. Tout ça, on le doit à une personne qui nous a fait le plaisir et l'honneur d'être présent parmi nous ce soir. Je vous propose d'accueillir le président Gérard Bekerman. »

### Gérard Bekerman :

« Merci cher Jean-Denis. Je suis extrêmement heureux d'être parmi vous ce soir. Je vois beaucoup d'assureurs dans cette belle salle... J'espère que vous accepterez d'accueillir un simple assuré parmi vous. Oui, l'Afer a mené

de grands combats et nous avons réussi à faire abroger cette funeste doctrine fiscale qui portait le nom de Proriot Baquet. Je peux mourir serein, ma femme n'aura plus à rapporter l'assurance vie à la succession. Je n'oublie pas, non plus, il y a quelques années, une contribution déterminante lorsque le gouvernement a dû reculer sur deux mesures. La première : sa volonté d'intégrer dans le calcul du plafonnement de l'ISF les produits des contrats d'assurance vie ; la seconde : lorsque le gouvernement avait envisagé de frapper au taux de 15,50% les produits des contrats d'assurance vie souscrits avant 1998. Le Conseil Constitutionnel et le Conseil d'Etat ont donné raison notamment à l'Afer, et ce n'est pas moi, mais l'Afer qui emporte les mérites. »



## Deux nouveaux supports en unités de compte pour dynamiser l'épargne de votre adhésion

L'Afer souhaite vous proposer, dès le mois de septembre, deux nouveaux supports en unités de compte gérés par Aviva Investors France : Afer Multi Foncier et Afer Avenir Senior. Leur intégration aux contrats collectifs d'assurance vie multisupport Afer sera soumise au vote lors de l'Assemblée Générale du 29 juin prochain.

### Afer Multi Foncier

Tout le potentiel de l'immobilier mondial dans un support innovant et diversifié

Depuis toujours, l'immobilier est assimilé à la pierre, valeur sûre et pérenne à travers le temps. Néanmoins, investir dans la pierre ne signifie pas investir sans risque et la recherche de performance immobilière ne se limite pas à l'immobilier physique. Le nouveau support Afer Multi Foncier a vocation à investir dans des actifs tels que des actions de foncières cotées, des obligations d'entreprises foncières cotées et des fonds immobiliers.

Ce support Afer Multi Foncier s'adresse particulièrement aux adhérents recherchant une diversification de leurs placements à travers une thématique immobilière, sur un horizon d'investissement minimum recommandé de 8 ans.

### Afer Avenir Senior

Tirez parti de la nouvelle dynamique économique insufflée par les seniors

Le vieillissement de la population devient une réalité structurelle en France tout comme dans la plupart des pays de la zone euro. Les populations dites « seniors » sont de plus en plus importantes et disposent d'un pouvoir d'achat élevé. Nombre d'entreprises ont pris conscience de cette nouvelle dynamique et souhaitent en tirer parti.

Le futur support en unités de compte Afer Avenir Senior a vocation à investir dans des sociétés de la zone euro qui concourent à améliorer les conditions de vie des populations âgées et/ou qui bénéficient du vieillissement de la population. Nombreux sont les secteurs auxquels Afer Avenir Senior pourra s'exposer sur cette tendance de société : santé, loisirs, biens de consommation, services, immobilier... <sup>(1)</sup>.

Composé majoritairement d'actions, le support Afer Avenir Senior s'adresse particulièrement aux adhérents recherchant une diversification de leurs placements à travers une thématique innovante, sur un horizon d'investissement minimum recommandé de 5 ans.

**POUR EN SAVOIR PLUS sur les supports Afer Multi Foncier et Afer Avenir Senior, consultez les suppléments 1 et 2 ci-joints.**



Les supports en unités de compte Afer Multi Foncier et Afer Avenir Senior ne comportent aucune garantie de performance ni de capital. Les assureurs ne s'engagent que sur le nombre d'unités de compte mais pas sur leur valeur. La valeur de ces unités de compte qui reflète la valeur d'actifs sous-jacents n'est pas garantie mais est sujette à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.

## Les contrats collectifs Afer évoluent

Les contrats collectifs Afer évoluent conformément à la résolution n°11 votée en Assemblée Générale 2016 pour intégrer les dernières dispositions réglementaires concernant la valorisation des capitaux décès et le traitement des capitaux décès non réclamés. Les évolutions surlignées en jaune dans le supplément n°3 de la Lettre ci-joint seront également applicables, en tenant compte des adaptations de formulation nécessaires, au contrat collectif d'assurance vie monosupport, ainsi qu'aux contrats PERE (Article 83 monosupport et multisupport), Article 82 (monosupport et multisupport) et au contrat collectif d'assurance vie en vue de la retraite DSK.



# 40 ANS APRÈS SA CRÉATION, le contrat collectif d'assurance vie Afer reste une référence



## LA FORCE D'UNE ASSOCIATION DE 1<sup>ER</sup> PLAN

Association indépendante,  
l'Afer regroupe 730 000 adhérents.



## LA RÉFÉRENCE

Depuis 1976, le contrat Afer est une véritable référence.  
Il est régulièrement primé et évolue en permanence.



## DES SERVICES EN LIGNE

Vous suivez et gérez votre adhésion 7j / 7,  
24h/24, sur votre espace sécurisé adhérent. <sup>(3)</sup>



## UN CONSEILLER À VOS CÔTÉS

Intermédiaire d'assurances, votre conseiller  
vous accompagne selon vos besoins et vos attentes.



## LA LIBERTÉ

Vous épargnez à votre rythme et disposez de votre  
épargne à tout moment. <sup>(1)</sup>



## LE CHOIX

Vous disposez d'une gamme  
de supports diversifiée.



## DES FRAIS PARMIS LES PLUS BAS DU MARCHÉ

Vous bénéficiez de frais négociés  
pour vous par l'Afer. <sup>(2)</sup>

Au cours des dernières semaines, la qualité  
et la régularité des performances du contrat  
collectif d'assurance vie multisupport Afer ont  
été à nouveau largement récompensées par  
la presse économique et financière.

**Le Revenu**

**LES DOSSIERS  
DE L'ÉPARGNE**

**MIEUX VIVRE  
Votre Argent**

**GESTION de FORTUNE  
LE MAGAZINE DE LA GESTION PRIVÉE**



Retrouvez toutes nos récompenses  
sur notre site Internet [www.afer.asso.fr](http://www.afer.asso.fr)



## ADHÉRENTS SENIORS

Pour accompagner ses adhérents seniors à maintenir leur  
qualité de vie et leur autonomie, l'Afer est en train de  
développer **des partenariats avec des acteurs spécialisés**  
tels qu'AMELIS (services professionnels à domicile), DOMITYS  
(résidences services) et KORIAN (maisons médicalisées).

Ainsi, à partir du 1<sup>er</sup> juin, tous les adhérents de l'Afer, quels que  
soient le montant de leur épargne, leur ancienneté et leur âge,  
bénéficieront automatiquement d'avantages tarifaires auprès  
d'entreprises reconnues.

**Pour en savoir plus, à partir du 1er juin 2017,  
consultez notre site Internet [www.afer.asso.fr](http://www.afer.asso.fr)**

## PROCHAINES SOIRÉES AFER

### MONTIGNY-LE-BRETONNEUX

Le mercredi 14 juin 2017  
à 18h30

### TOULON

Le jeudi 28 septembre 2017  
à 18h00

### LE HAVRE

Le jeudi 21 septembre 2017  
à 18h00

### LILLE

Le jeudi 9 novembre 2017  
à 18h00



Informations et inscriptions  
sur notre site Internet [www.afer.asso.fr](http://www.afer.asso.fr)

rubrique *Toute notre actualité*  
> *Les prochains événements Afer*